

Massura de  
vaise page 3 et 4.

Ms Rude 376

251

## VOTE UNIVERSEL.

# ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

## CANDIDATURE.



Dans la circonstance si solennelle de l'application, longtemps désirée, du vote universel à l'élection d'une Assemblée nationale, les candidats ne font point défaut, et des hommes honorables, ayant appartenus à toutes les nuances d'opinion qui ont partagé la France jusqu'à ce jour, semblent oublier complètement leurs divisions passées, pour venir offrir un franc et loyal concours à leur pays et à la République.

Tous présentent à leurs Concitoyens des programmes et des professions de foi qui doivent inspirer une bien grande confiance dans leurs auteurs et faire concevoir les plus belles espérances pour l'avenir de la France.

Dans une pareille occurrence, après m'être sévèrement

Après avoir dans ma carrière industrielle fait face à des pertes considérables par le sacrifice de la majeure partie de ma fortune et de celle de ma famille, une circonstance fortuite m'a placé, dès 1819, à la tête d'un journal quotidien; dans cette carrière difficile, j'ai pendant vingt années, exclusivement suivi les inspirations de ma conscience.

Ainsi, de 1823 à 1825, après avoir, avec presque toute la presse parisienne, applaudi à l'apparition du ministère de Villele, je critiquai successivement la loi de septennalité, celle du droit d'aînesse, celle sur la presse dite la loi d'amour, et plusieurs autres, avec une énergie tellement incisive que, ne pouvant acheter ma plume, ce ministère jugea à propos de faire acheter par ses amis ma Gazette elle-même.

Ainsi dans le n° de la Gazette universelle du 7 novembre 1825, j'insérai une note qui m'occasionna un procès où j'avais pour adversaires les généraux commandant la division et le département avec lesquels j'étais dans d'excellents rapports, et qui néanmoins ne purent obtenir de moi de modifier des réflexions dont j'avais eu la publicité due à mes concitoyens.

Cette note fut poursuivie et je préférai soutenir un procès en première instance et devant la Cour royale, et ensuite subir les conséquences d'une condamnation à quelques jours de prison et à une amende, que de modifier en quoi que ce soit une critique méritée, et qui avait eu pour objet la défense de mes concitoyens et pour but de les préserver dans l'avenir du danger que plusieurs d'entre eux avaient courus.

A une autre époque rapprochée de celle de ce procès, je refusai les plus belles offres du préfet du Rhône, qui désira que la Gazette universelle portât le nom de journal du nord un certain nombre d'ailleurs au lieu de son nom actuel qu'elle porte.

En mai 1831, pendant la révolution de juillet, j'étais de nouveau venu à Lyon pour quelques services à mes concitoyens, et les défendant contre l'arbitraire et les moyens acerbes qui déjà découlaient de toutes parts, et je fondai le CRI DU PEUPLE.

Reproduire les paragraphes qui suivent du prospectus et du programme de mon premier numéro, c'est prouver mieux que par des paroles que ce n'est pas d'hier que la liberté et la confraternité qui sont les éléments constitutifs d'une bonne république sont le véritable fondement sur lequel reposent mes opinions religieuses et politiques.

« La liberté est d'origine divine; il est ridicule d'en attribuer le bienfait à telle ou telle combinaison humaine: c'est un don du Créateur; le pouvoir qui prétendrait l'octroyer commettrait un acte de folie. »

Les révolutions, semblables aux éruptions de volcans, remuent toutes les passions et déplacent toutes les idées; il ne faut donc pas s'étonner de voir accueillir, par les masses, les systèmes les plus erronés et les plus contraires à la raison et au bon sens.

Abandonnera-t-on au vandalisme des idées une population si loyale et si accessible à tous les sentiments généreux, que celle qui compose la nation française? Et si des écrivains redoublent d'efforts pour embrouil-

ler les choses les plus simples et dénaturer les faits et les pensées les plus honorables, laisserons-nous lâchement tomber la plume qui peut jeter quelque clarté au milieu des ténèbres?

Ce journal justifiera son titre de *Cri du peuple*, en représentant l'opinion et faisant connaître les besoins et les vœux de ces hommes qui, composant la masse de la nation, sont rarement entendus du pouvoir; mais qui savent, aux jours du danger, comme nos pères en 93, combattre avec courage, vaincre avec humanité, ou succomber avec gloire, si tels sont les décrets de la Providence, pour la cause de la religion et de la liberté....

Le *Cri du Peuple* avait à peine quelques mois d'existence, que l'occasion se présenta de remplir la mission qu'indiquait son titre, et que ma conscience et mes sentiments me faisaient considérer comme un devoir.

Les prix de la main-d'œuvre des tisseurs en soie de notre ville avaient successivement baissés, au point que nos malheureux ouvriers ne pouvaient plus trouver, dans un travail prolongé, les ressources nécessaires à l'existence de leurs familles; vainement le préfet du Rhône voulut se porter intermédiaire entre les fabricants et les ouvriers, ce magistrat ne put, en dépit des plus honnêtes efforts, empêcher que les prix qui étaient si désirables et qui eût évité de si grands malheurs; le concours du *Cri du Peuple*, dans cette œuvre de conciliation, fut également impuissant, et un conflit, à main armée, vint répandre le deuil et la désolation dans notre cité, ainsi que donner au monde le beau et consolant spectacle d'une population modèle, faisant taire jusqu'aux plus imperceptibles sentiments de vengeance, aussi bien que les angoisses d'une indicible misère, pour ne s'occuper que de sauvegarder les intérêts généraux et particuliers dont son courage venait d'assumer sur elle toute la responsabilité.

Le 22 novembre 1831, au milieu du feu et lorsque l'odeur de la poudre pénétrait jusque dans les bureaux de la *Gazette du Lyonnais*, alors que la victoire des ouvriers n'était rien moins que certaine, j'ouvrais, en termes énergiques et pressants, une souscription en faveur de leurs blessés, des veuves et orphelins, la *Gazette du Lyonnais* souscrivait en tête pour une somme de 500 f.; notre voix fut tellement entendue, que dès le lendemain, 23 novembre, nous pûmes publier une première liste s'élevant à 1,439 f.

Cette souscription s'est successivement élevée à un chiffre de 16 à 17,000 f., que nous avons réparti avec une sollicitude et des sentiments de confraternité tels, que cette modique somme a porté, à ceux à qui elle était destinée, une assistance plus efficace et mieux sentie que celles résultant des fortes sommes par lesquelles les autorités se trouvèrent forcées de venir en aide aux ouvriers dénués de travail.

Ce fut avec le concours de vingt-quatre chefs d'atelier, tous plus recommandables les uns que les autres, et qui tous sont devenus mes amis, que nous distribuâmes dans les familles qui avaient le plus souffert, les sommes qui m'avaient été confiées, et notre œuvre devint pour nous tellement sympathique, que presque tous mes dignes collaborateurs ajoutèrent à leur perte de temps quelques déboursés plus ou moins forts; et que lorsque la souscription fut

interrogé sur ce qui pourrait en moi remplacer le talent et le savoir qui se trouvent réunis, au plus haut degré, chez la plupart des candidats qui se présentent aux suffrages des électeurs du département du Rhône, j'ai pensé que je pourrais peut-être, pour balancer ces grandes qualités qui me manquent, mettre sous les yeux de mes Concitoyens et notamment sous ceux des Travailleurs Lyonnais en général et des tisseurs en particulier, un exposé de ma conduite passée et comme citoyen et comme publiciste; il m'a semblé que ce mode était plus capable que tout autre de fixer l'opinion des électeurs sur la nature et la portée des services qu'ils peuvent attendre pour le pays comme pour eux-mêmes, de celui qui s'offre à leurs suffrages, et voici l'exposé que je leur présente :

close, je me trouvais, moi pauvre et père d'une nombreuse famille, à découvert de près de 1,500 f.

En même temps que je m'efforçais de venir en aide aux victimes des tragiques événements de novembre par des secours, je soutenais une lutte à outrance contre les organes de l'orléanisme pour ramener les salaires des ouvriers tisseurs à un taux capable de subvenir aux besoins de leurs familles, et de porter le prix de leur journée au niveau de celle des ouvriers des autres professions.

Pendant six ans, la *Gazette du Lyonnais* n'a cessé de soutenir cette lutte, en dépit de tous les genres de persécutions (huit incarcérations, 25 mois de prison, 40,000 francs d'amende en sept ans) qu'elle me suscitait. Voici un extrait de l'un de ses principaux articles, qui donnera une idée suffisante de la logique serrée et pressante avec laquelle nous avons traité cette question dans une série de plus de 60 articles.

### Souscription pour les victimes de Novembre - Salaires des Ouvriers - au 29 janvier 1832.

Lors de la fatale collision, les 21 et 22 novembre dernier, nous nous empressâmes d'ouvrir une souscription en faveur des victimes de la guerre civile. Nous savions bien que nous ne nous adresserions pas vainement à nos lecteurs; notre voix fut de suite entendue, des secours prompts et abondants furent déposés entre nos mains, et si on n'eut rivalisé de zèle avec nous, ainsi que nous y avions provoqué, il est certain que bien des plaies eussent été cicatrisées, mais le *Précurseur* a recueilli 52 francs et quelques centimes, et le *Journal du Commerce* 38 francs.

L'autorité paraît insensible à des maux qu'elle ne peut pourtant ignorer, et c'est par le double concours des baïonnettes et de sa police qu'elle entend baïlonner ceux qui lui demandent l'ouvrage ou du pain; elle fait plus, elle emploie toute sorte de moyens pour interdire les secours et intimider ceux qui les donnent.

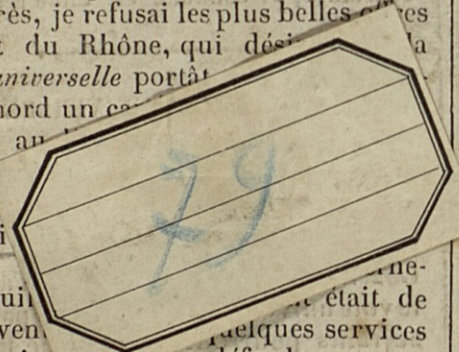
C'est ainsi que plusieurs des estimables chefs d'ateliers qui nous secondent dans les distributions des secours avec un zèle audessus de tout éloge, ont été mandés par M. le commissaire central et interrogé sur la nature de leurs distributions avec un ton capable d'intimider les hommes à conscience moins pure. Voilà comment le gouvernement, sorti des barricades par le peuple et pour le peuple, répond à son origine; voilà comment il justifie le titre de populaire dont il se paraît si emphatiquement, lorsqu'il escamotait au peuple le prix de sa victoire.

Les ouvriers de Lyon sont des séditieux, des gens que l'appât du pillage et de la vengeance a seul armés! Ainsi les représentent les hommes de juillet; et les ouvriers ont vaincu ceux mêmes à qui ils attribuaient leur misère, ceux qui s'étaient flattés de les forcer par les armes à mourir en travaillant, et ces ouvriers sont accourus au secours de leurs ennemis; à peine avaient-ils cessé de combattre pour vaincre, qu'ils ont commencé un nouveau combat pour protéger les personnes et les propriétés de ceux qu'ils avaient vaincus. Quel est le propriétaire, le négociant de bonne foi qui ne conviendra pas que sa personne et son bien étaient à la discrétion des vainqueurs?

Des séditieux! et ces ouvriers, maîtres de la ville, de l'Hôtel-de-Ville, de la préfecture, des recettes générales et particulières, poudrière, arsenal, armes de toutes espèces, ont de leur chef et sans pouvoir y être contraints, tout remis à l'autorité, et sont rentrés dans leur asile, dépourvus, comme auparavant, de pain, de couches, et de tous les objets les plus indispensables à la vie.

Nous avons pris le parti du peuple contre les classes supérieures; mais nos accusateurs y pensent-ils? eux qui, pendant quinze ans, ont, avec autant de mauvaise foi que de passion, exploité le fantôme de la féodalité. Qu'ils nous citent une ère quelconque de cette féodalité, où les vassaux, les serfs même aient été privés de nourriture par ceux qui les faisaient travailler; qu'ils fouillent ces vieux parchemins des temps antiques qu'ils exploraient avec tant de bon-

Lyonnais Electeurs 1848



leur pour fasciner les yeux au peuple, et qu'ils nous montrent un seul exemple d'une situation pareille à celle qui ressort du tableau que nous allons donner.

Qu'ont fait les antagonistes des ouvriers pour justifier la conduite qui a réduit ces malheureux au désespoir, et les a jetés sur la place publique? Us ont crié pardessus les toits que les ouvriers en soie avaient de l'ouvrage, et que malgré la diminution des façons, ils pouvaient encore gagner 2 francs 50 et 3 francs par jour; qu'en conséquence, ceux qui avaient de la conduite pouvaient bien patienter. La preuve que cette classe n'est pas aussi malheureuse qu'elle voudrait le faire croire, ont-ils ajouté, c'est qu'on n'entend pas ceux qui la composent, chanter dans les rues et demander aux portes, comme ils en ont l'habitude lorsque l'ouvrage manque.

Ces suppositions et ces propos ont atteint le but de leurs haineux auteurs: la libéralité bien connue de nos lecteurs en a été refroidie, les sommes versées dans nos bureaux sont devenues faibles et peu en rapport avec les nobles habitudes de ceux à qui nous nous sommes adressés. C'est donc un devoir pour nous de rétablir les faits, et de mettre sous les yeux de nos lecteurs, non-seulement de Lyon, mais de toute la France, la position réelle de nos ouvriers depuis la révolution de juillet.

Chacun sait que le prix des journées varie suivant les lieux et en raison du prix des denrées. C'est donc le prix des denrées, accru dans les grandes villes par les droits d'entrée et les habitudes des populations, qui sert de mercuriale au salaire des ouvriers; de telle sorte qu'un ouvrier se trouve aussi heureux en gagnant 3 francs à Lyon, que 4 francs à Paris, et préfère 2 francs à Limoges à 3 francs à Lyon.

C'est d'après ces bases qu'à Lyon, la journée ordinaire de toutes les classes d'ouvriers, tels que chapeliers, maçons, menuisiers, serruriers, imprimeurs, charbons, charpentiers, tailleurs, cordonniers, etc., n'a jamais été fixée, depuis 40 ans, au-dessous de 2 fr. 75 à 3 fr. 50 c.; celle des ouvriers supérieurs de chaque profession s'élevant fréquemment de 6 fr. à 10 francs, et l'autorité s'est vue forcée d'intervenir toutes les fois que quelques-uns de ces corps d'état ont voulu se soustraire à cette allocation, jugée nécessaire aux besoins des ouvriers.

L'ouvrier en soie, que nous pouvons comparer, pour notre ville, à l'abeille relativement à celui qui l'entretient, plus modeste dans ses goûts, moins dépensier dans ses habitudes, s'est souvent contenté d'une journée de 1 fr. 75 c. à 2 francs; mais comme on le conçoit, plus ce salaire était modique; plus il était au-dessous de celui des autres états, plus, en un mot, il se trouvait au niveau des dépenses de la vie animale, et moins il était susceptible de diminution.

Or, depuis la glorieuse révolution, l'ouvrage, dans toutes les parties, a été plus ou moins abondant, mais le prix des journées est resté *invariable*; tellement que, pour faire un journal propagateur de leurs doctrines et défenseur de leurs actions, les mêmes hommes qui n'ont pas craint de réduire à 60 ou 75 centimes la journée de leurs malheureux ouvriers en soie, paient aujourd'hui 32 et jusqu'à 40 francs par semaine, les ouvriers imprimeurs qu'ils emploient dans les ateliers de leur journal.

Faut-il donc que ce soit sur la classe dont le salaire était déjà restreint au plus strict nécessaire de la vie, que soit venu frapper une diminution si exorbitante!

Nous allons établir par des chiffres la vérité de nos assertions; nous invitons ceux qui croiraient pouvoir nous contredire, à nous répondre également par des chiffres, et de cette discussion jaillira nécessairement la lumière, si essentielle à la cause de nos malheureux ouvriers.

#### Salaires des ouvriers en soie.

**CHEFS D'ATELIERS.** — La ville de Lyon et ses faubourgs renferment environ 30,000 métiers: 10,000 à peu près sont occupés à la fabrication des ouvrages façonnés, peluches, etc. Malgré les diminutions qui ont atteint ces articles, les ouvriers peuvent encore faire ressortir une journée de 2 à 3 francs; les interruptions de travail, les maladies, les changements réitérés de dessins sont donc, pour ceux qui occupent ces 10,000 métiers, les seules causes de misère (1), et nous les laisserons de côté dans le tableau que nous allons présenter.

Les 20,000 autres métiers sont occupés à la fabrication des taffetas, levantine et gros de Naples.

Ce dernier article est peut-être le plus avantageux des trois, et c'est celui qui servira de base à nos calculs.

En juillet 1830, le gros de Naples (qualité moyenne) était payé 15, 16 et 17 sous l'aune, terme moyen 16 sous.

La généralité des ouvriers fabriquent 3 aunes par jour; quelques-uns vont jusqu'à 4 aunes; terme moyen 3 aunes et demie.

100 aunes formant une pièce à 16 s.	80 fr.
Faux-frais pour une pièce de 100 aunes:	
Dévidage et tordage. . . . .	40
Canettes. . . . .	5
Remise, 1 s. l'aune. . . . .	5
Net. . . . .	60

Journées de travail pour fabriquer 100 aunes:	
A trois aunes 1/2 par jour. . . . .	29 jours
Jours perdus pour changer de pièces. . . . .	3
Dimanches. . . . .	5
	37 j. à 1 fr. 62 c. 1/2,
	62 fr. 12 c. 1/2

C'est donc 1 fr. 62 c. 1/2 que faisait ressortir de sa

(1) Il arrive souvent que, pour monter un métier, l'ouvrier dépense plus qu'il ne reçoit, en raison de la petite quantité d'ouvrage qui lui est fournie sur le même dessin.

journée un ouvrier en soie avant les journées de juillet.

Depuis cette époque, la même étoffe a été payée 45, 50 et 55 c., terme moyen 50 c., 100 aunes 50 fr.

A déduire les frais ci-dessus détaillés. . . . . 20

Reste net. . . . . 30

37 jours à 81 c. produisent 29 fr. 97 c.; en sortant 10 c. pour l'huile que consomme l'ouvrier, la journée se trouve réduite à 71 c.; et c'est d'un chef d'atelier qu'il s'agit, d'un père de famille, d'un homme possesseur d'un métier, qui a un loyer à payer, une part dans l'impôt de quotité, et autres charges qu'il serait trop long d'énumérer!

**OUVRIERS COMPAGNONS.** — Le chef d'atelier se charge de tous les frais relatifs à son ouvrage, et lui alloue la moitié nette du prix de la façon.

100 aunes gros-de-naples, à 25 cent. l'aune, produisent. . . . . 25 fr.

Le compagnon fournit son huile, 10 c. par jour de travail, 3 fr. 70

Reste net. 21 fr. 30

37 Jours à 57 cent. 1/2 forment 21 fr. 41 cent. 1/2: ainsi la journée de l'ouvrier compagnon ne peut atteindre 60 cent. qu'avec un travail forcé de 15 ou 16 heures, encore le plus grand nombre, par défaut d'adresse ou d'intelligence, ne dépasse jamais la quantité de 3 aunes.

#### Dépenses journalières du compagnon.

1 livre 1/2 de pain de ménage à 20 c.	30 c.
Fromage le matin. . . . .	10
Une portion à midi, une le soir et soupe. . . . .	40
Un demi-setier de vin. . . . .	12 1/2
Total. . . . .	92 1/2

Dép. de 37 j. à 92 c. 1/2, 34 f. 22 c. 1/2

Salaire des 37 jours

comme ci-dessus. 21 f. 30 c.

Déficit. 12 f. 92 c. 1/2

Voilà donc chaque 37 jours, une somme de 12 fr. 92 c. 1/2 qu'il faut que ce malheureux ouvrier retranche du modeste budget de sa nourriture; il est sous-entendu qu'il doit encore, pour que sa dépense soit au niveau de sa recette, se priver de tout vêtement, chaussure, coiffure, blanchissage etc., et qu'il n'a ni père ni mère ou autres parents à secourir, qu'il est à l'abri de toutes maladies, etc., il est facile de se figurer la position des ouvriers en soie, chefs d'ateliers ou compagnons lorsqu'un lieu de ne perdre que trois jours pour rendre une pièce et en mettre une autre sur le métier, ils attendent 8 et 15 jours et souvent des mois entiers.

Concevra-t-on que, dans un pays civilisé, dans la seconde ville du royaume, on ait pu, graduellement il est vrai, mais cependant dans un espace de 18 mois, réduire une classe aussi intéressante que nombreuse, une classe qui fait la fortune de ceux qui l'occupent, à un état aussi désespérant.

Mais nous nous arrêtons; notre mission n'est pas d'aggraver une population déjà trop exaspérée par le malheur, il s'agit de lui faire connaître les moyens de guérir, combien sont véritables et peu méritées les douleurs qu'ils sont appelés à soulager.

### REFORME ELECTORALE.

#### REFUS D'IMPOT.

Depuis l'année 1831 je protestai contre la loi électorale de 1830; et voulant mettre mes actions d'accord avec les principes et les argumentations du *Cri du Peuple*; je laissai saisir mes meubles et les livrai aux exécuteurs du fisc pour être mis en vente sur la place publique, et pendant huit ans je persistai à ne payer volontairement aucune parcelle d'un impôt que je considérais comme illégalement exigé.

La première exécution eut lieu sur la place de la Préfecture. Mais à la stupéfaction des poursuivants, il ne se trouva, malgré la grande publicité qui avait été donnée à cette vente, et la grande réunion de citoyens de toutes professions que cette publicité avaient réunis, aucun surenchérisseur; de telle sorte qu'un mobilier valant deux à trois mille francs, fut racheté par un de mes amis et réintégré dans mon domicile pour une somme de cent vingt francs.

En mars 1834, les mêmes meubles, toujours sur les poursuites du percepteur Lafabrique, furent de nouveau exposés en vente publique sur la place Montazet; alors, les motifs de mon refus de paiement étaient plus généralement connus et appréciés que lors de la première exécution, et la vente de mon mobilier ne dépassa pas le modeste chiffre de 14 fr. Enfin l'autorité voulait à tout prix avoir le dessus, et dans le mois de novembre 1834, lorsque la population de Lyon était encore sous le poids des terribles impressions que lui avait laissés l'impitoyable guerre d'avril, et qu'un grand nombre de nos ouvriers étaient sous les verrous, les agents du fisc eurent ordre de tenter un dernier essai, et cette fois pour que le résultat qu'on voulait atteindre, celui d'obtenir le paiement intégral de mes impôts en capital et frais, ne fut pas chanceux; on commença par faire saisir, en outre de mon mobilier, une partie notable de mon imprimerie, et le 22 no-

vembre, après avoir consigné toute la garnison, mis sous les armes une portion des troupes casernées à la Guillotière et aux Brotteaux, renforcé le poste de la prison de Roanne de trois compagnies de grenadiers ou voltigeurs, et fait stationner sur la place Neuve un escadron de chasseurs à cheval, les agents du fisc transportèrent sur la place de Roanne mon mobilier et la partie de mon imprimerie qui avait été saisie; mais ce jour là, comme dans les précédentes exécutions, les sympathies populaires ne me firent point défaut, aucune surenchère ne couvrit mes mises à prix, et malgré la présence du banc et arrière-banc de la police de Lyon, en tête de laquelle figurait le commissaire central Prat, je restai adjudicataire de la totalité de mes meubles et ustensiles d'imprimerie, d'une valeur de 12 à 15 mille fr., pour 57 fr. et quelques centimes.

Tous ces meubles et ustensiles furent réintégrés en un seul voyage dans mon domicile par les assistants, sans qu'il me fut possible de faire accepter le plus léger défraiement à aucun d'eux, même pour le transport des plus lourds objets.

Tous les journaux indépendants de l'époque, sans distinction de nuance politique, ont applaudi à cette énergique et significative protestation contre la loi restrictive du droit de tous; la *Glaneuse de Lyon* disait: C'était à nous qu'il appartenait de prendre une pareille initiative, mais puisque c'est le directeur de la *Gazette du Lyonnais* qui a eu le courage d'en donner l'exemple, nous devons le suivre. Le *Réformateur*, journal de Paris, qui a succombé sous le coup des persécutions du gouvernement de juillet, et la *Tribune*, qui a subi le même sort, formulaient leurs approbations dans les termes les plus flatteurs. Voici l'article de la *Tribune*:

« Nous avons annoncé que M. Pitrat, électeur, gérant de la *Gazette du Lyonnais*, avait été privé de l'exercice des droits politiques qu'il tient de la charte, parce qu'il ne voulait pas s'assujétir à prêter serment à Louis-Philippe, et qu'à son tour il avait refusé de payer ses impôts. Les meubles de M. Pitrat, saisis à la requête du budget, ont été conduits, le 22 de ce mois, sur la place de Roanne, à Lyon, pour y être vendus. Personne ne se présentant pour surenchérir, la police a fait monter ses mises à prix par ses agents; mais ce jour-là il se fit que les marchands eurent de la pitié, et la vente d'un mobilier et d'un matériel d'imprimerie que six portefaix avaient mis plus de trois heures à transporter sur une place voisine, n'a produit que soixante francs trente centimes. Trois presses ont été adjudgées à M. Pitrat pour 7 fr., un secrétaire de 200 fr. pour 12 fr., etc. Au surplus, malgré la police, la population lyonnaise a tout acheté et reporté chez M. Pitrat, qui s'est revu le soir au milieu de ses meubles vendus le matin. M. Pitrat appartient à l'opinion légitimiste; mais dans cette circonstance, sa conduite est toute républicaine. »

#### DU VOTE UNIVERSEL.

Dès le mois de janvier 1832, alors que je protestais contre la loi électorale en refusant l'impôt, et laissant vendre mes meubles sur la place publique, je publiais dans la *Gazette du Lyonnais* une série d'articles sur le vote universel, dont les deux paragraphes suivants pourront donner une idée.

« Le vote universel est inhérent au pays de France, terre de franchise et de liberté. Lorsqu'on y prive la nation de cet élément vital, il y a tiraillement, malaise dans les affaires, il y a état de fièvre. Au besoin il suffirait de ces symptômes pour valider l'assertion que j'émetts, si je manquais d'autres preuves; mais déroulons l'histoire.

« ANCIENS GAULOIS. Chez les Gaulois, avant César, nous trouvons que l'influence principale résidait soit chez les Druides ou prêtres, soit chez les femmes, soit chez les particuliers distingués par la naissance; celle-ci surtout étant jointe au mérite et aux richesses. Toutefois on appelait au conseil tous les hommes en état de porter les armes, comme qui dirait la garde nationale de nos jours. Aucune affaire n'était entreprise, sans qu'elle eut été *universellement* délibérée et consentie. »

L'écrivain passe en revue toute notre histoire et y puise des documents irrésistibles en faveur du vote universel.

## ÉVÉNEMENTS D'AVRIL.

Après les six journées de combat dans nos rues, qui avaient commencé le 9 avril et avaient fini le 13 au soir, ce ne fut, malgré mes pressantes réclamations à la direction des postes et au préfet, que le 17 avril que la *Gazette du Lyonnais*, contenant jour par jour le récit du drame affreux qui venait d'ensanglanter notre ville, put obtenir d'être admise à la poste.

Quatre jours s'étaient à peine écoulés et je n'avais encore qu'ébauché le narré déchirant des faits inouïs dans l'histoire qu'avaient éclairé ces six affreuses journées que déjà la police envahissait les issues de mon habitation et procédait dans l'intérieur à la recherche de ma personne, de nuit et de jour, faisant charger, aux portes de mon domicile, les armes aux nombreux soldats qui l'accompagnaient, et employant dans ces investigations auprès de ma femme et de mes six enfants, les moyens d'intimidation les plus horribles.

Pendant quinze jours que, pour satisfaire aux désirs de ma famille, je jugeai à propos de me tenir à l'écart, ces perquisitions ne cessèrent d'avoir lieu, avec un successif redoublement de brutalité.

Enfin, le 3 mai, le calme et le règne des lois ayant repris quelque empire, je rentrai dans mon domicile et l'annonçai à messieurs du parquet en tête de la *Gazette*. Le six mai, je me présentais chez M. le juge d'instruction que je ne trouvai pas dans son cabinet, et le 8, à 5 heures du matin, un commissaire de police et ses agents venaient, chez moi, mettre à exécution un mandat d'arrêt.

C'est ainsi que je vins partager la captivité des combattants d'avril, pour le seul fait d'avoir levé un coin du voile du guet-apens de police dans lequel ils étaient tombés, et ce fut sans qu'on osât formuler la plus légère accusation contre moi de participation à ces événements que je m'étais efforcé, par mes conseils, comme par mes publications, de prévenir et d'empêcher, que je fus retenu près de trois mois dans les geôles du pouvoir vainqueur.

Que votre mari ou votre père, répondant à ma femme ou à mes enfants qui leur demandaient mon élargissement, les magistrats de cette époque, cesse d'écrire que les ouvriers ont été les victimes d'un guet-apens de police, et nous le mettrons en liberté. Mais il n'était ni dans mon caractère, ni dans ma conscience, de céder aux promesses davantage que devant les rigueurs et les persécutions; et, dans ma cellule aussi bien que je l'aurais pu faire dans mon cabinet, je continuais de dévoiler, jour par jour, tous les faits relatifs à nos malheureux événements, qui arrivaient à ma connaissance, et de défendre mes compagnons de captivité, qui en étaient les victimes; on verra plus loin que plusieurs de ces publications écrites sous les verroux, furent bientôt appelées à recevoir la publicité plus grande de la cour d'assises.

## PROCÈS DE LA GAZETTE DU LYONNAIS.

Le premier de ces procès ayant trait à l'avis important de la *Gazette* du 15 décembre 1834, reproduit plus bas, put donner une idée de l'universalité des sympathies que notre ligne de conduite toute populaire avait déjà acquise à la *Gazette*, ainsi qu'à son directeur-gérant (pendant plus de six années; moi, chef d'établissement et père de six enfants, je ne voulus pas permettre qu'un autre assumât sur sa tête la responsabilité de mes publications).

## AVIS IMPORTANT.

« Le ministère qui vient d'être convaincu judiciairement d'avoir enrôlé des assommeurs, et qui cependant a le courage de rester au pouvoir pour faire face à l'indignation publique, ne reculera devant aucun moyen qu'il croira propre à prolonger son agonie; il nous arrive ce soir de plusieurs sources que la police s'appête à tenter ce qu'elle appelle un mouvement. Nous engageons les amis de l'ordre à se tenir en garde contre de pareilles provocations; la police n'en recueillera que la honte et elle ne fera qu'ajouter de nouveaux titres à l'exécration générale dont elle est l'objet. »

Le 15 mars, j'eus donc à comparaître, pour la première fois, devant la Cour d'assises du Rhône, et pendant une audience de douze heures où, de la part de l'accusation comme de celle de la dé-

fense, le débat fut des plus animés, le public qui remplissait la salle d'une manière inaccoutumée, ne cessa de laisser échapper des signes de sa sympathique bienveillance pour moi, comme de sa réprobation envers l'accusation, au point que le président se crut obligé de faire évacuer la salle pendant la délibération du jury, et que le lendemain le *Courrier de Lyon*, après avoir critiqué la Cour, relativement à l'application du *minimum* de la peine qu'elle m'avait faite, s'exprimait ainsi :

« Ce n'est pas sans une tristesse mêlée d'indignation qu'on a vu une partie de l'auditoire se livrer à plusieurs reprises à des manifestations également incompatibles avec la majesté de la justice et de la liberté de la discussion;... hâtons-nous de le dire, que le défenseur (M<sup>e</sup> Octave Vincent), placé par son talent et son caractère au-dessus de telles ovations, n'a rien fait pour exciter les murmures approbateurs qui ont quelquefois accompagné sa plaidoirie, et les marques d'improbation qui ont accueilli quelques passages du réquisitoire de M. l'avocat-général. »

Dans les sept ou huit autres procès en assises, dont quatre ou cinq se sont terminés par des acquittements, les mêmes témoignages de sympathie n'ont cessé de me suivre.

Il me suffira, pour rappeler de quelle nature fut le système de persécution auquel m'exposa la ligne patriotique et populaire suivie par la *Gazette du Lyonnais*, de citer sommairement quelques uns des procès qui me furent intentés. Ainsi le 18 mars 1835, je paraissais devant la cour d'assise où je fus acquitté, pour insertion dans la *Gazette* du 18 mai, d'une lettre du citoyen Antoine Jomard, accusant de délation et de calomnie le dénonciateur auquel il devait son incarcération et la prolongation de sa détention. Seul, parmi mes collègues de la presse lyonnaise, je n'avais pas pensé pouvoir refuser mon appui à un compagnon de captivité. Mon acquittement prouva que le jury avait compris que je n'avais fait, dans cette occasion, que remplir courageusement un devoir.

Poursuivi plus tard par l'article suivant, inséré dans la *Gazette* du 8 février 1835, le jury fit encore justice de cette nouvelle accusation, qui avait pour but d'écarter toute lumière du drame sanglant de nos déplorables journées d'avril.

## Gazette du Lyonnais du 8 février 1835.

MM. JARS et SAUZET. — Les journaux ont parlé diversément de la Gazette du Lyonnais, nous nous en soucions peu; mais nous convenons qu'il nous convient guère à nous qui ne partageons pas la foi politique de M. Jars, d'épiloguer ses paroles; mais, nous emparant de l'idée principale de l'orateur, nous dirons que M. Jars a laissé échapper une étincelle de cette indépendance qui sent l'honnête homme, le patriote, le Lyonnais, en un mot, et qui lui fait honneur; le servilisme a fait place à l'indignation et à cette rougeur de l'homme de cœur; ses compatriotes lui savent gré d'avoir secoué un joug qui n'était pas fait pour une âme comme la sienne.

Mais, combien son indignation n'eut-elle pas été plus véhémente s'il eut eu l'occasion, comme nous, de sonder à fond cette œuvre d'iniquité, s'il eut vu un Lefebvre, agent de police du quartier du Jardin-des-Plantes, tué à bras de chemise, lorsqu'il conduisait la construction d'une barricade (la première) place St-Jean; s'il eut vu un Cortès excitant de la voix et du geste les insurgés des Cordeliers (quartier-général de l'insurrection), et reconnu peu de jours après les événements, par l'autorité elle-même, pour agent de police; si plus tard il eut vu ce même agent Cortès succombant sous les coups d'un factionnaire qu'il veut désarmer, afin de provoquer des mesures de rigueur contre nos artisans, qu'on accusait d'attaquer à chaque instant la force armée, et surtout les soldats isolés; si, enfin, il eut eu connaissance de ce procès-verbal constatant l'existence de HUIT CENT CARTOUCHES À BALLES, chez le chef de la police secrète du préfet, reliquat si capable de donner une idée du monstrueux approvisionnement qui a dû précéder cette réduction; et sur la destination originaire duquel toute réflexion, tout commentaire serait une insulte faite à la perspicacité et au bon sens public.

Si donc au lieu de trouver dans les associations industrielles la cause de nos six épouvantables journées d'avril, M. Jars l'eut vue dans un GUET-APENS DE POLICE, dans la réalisation du projet conçu à Paris, d'une BATAILLE AVEC LES PARTIS (paroles de M. Bugeaud), des CAMPAGNES D'ÉGYPTE ET D'ITALIE DANS NOS RUES (paroles de M. Thiers). Combien ses paroles n'eussent-elles pas été plus foudroyantes contre les donneurs d'ORDRES IMPITOYABLES!

## PRISE DE POSSESSION DE VAISE.

Extrait de la *Gazette* du 21 octobre 1834.

Nous avons eu déjà une ou deux occasions de nous expliquer sur le pamphlet intitulé: *Histoire des deux Insurrections de Lyon*, par le docteur

Montfalcon; nous avons dit, après en avoir parcouru quelques pages seulement, faute du courage nécessaire à la lecture de l'ouvrage entier, qu'à défaut par nous de trouver dans notre langage habituel des expressions capables de peindre le mépris que nous inspire cette production sous tous les points de vue, mais principalement sous ceux de l'anti-patriotisme qui la caractérise, et du style, nous renoncions à en entretenir nos lecteurs.

Ce que nous avons dit, il y a trois mois, relativement à l'*Histoire des deux Insurrections de Lyon*, nous y persistons sans peine; mais pourquoifaut-il que des amis imprudents de l'autorité, à laquelle nous laissons accumuler, sans dire mot, le prix d'actions, qu'en usant d'une indulgence peut-être condamnable, nous n'avons stigmatisé qu'à moitié, viennent remuer des cendres encore fumantes, viennent rouvrir des plaies que le temps n'a pu encore cicatriser? Ah! c'est bien le cas de s'écrier avec le fabuliste :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami :  
Mieux vaudrait un sage ennemi.

On ose venir affirmer dans les numéros du *Courrier de Lyon*, de mercredi et de jeudi dernier, que M. Montfalcon, lui-même, a été trop sévère envers les vainqueurs d'avril, et qu'il leur a attribué à tort les meurtres d'hommes inoffensifs : « un seul vieillard, ose-t-on dire, qui, la figure couverte d'un masque de maître d'armes, avait blessé à mort un sapeur, a été passé par les armes; et les autres victimes, s'il y en eut, n'ont dû la mort qu'à des balles perdues. »

Il faut en vérité bien compter sur la bonhomie de ses lecteurs, pour oser, dans la ville même, témoin du drame affreux qui a couvert de crêpe tant de familles, avancer des mensonges aussi insignes, et surtout si faciles à démentir par les faits.

Puisqu'on nous y provoque de telle manière que, sans manquer à ce que nous considérons comme un devoir sacré, nous ne pouvons plus garder le silence; nous allons ajouter les détails qui suivent au récit que nous avons commencé.

Nous laissons de côté tout ce que dit l'écrivain officieux sur la Croix-Rousse et plusieurs autres quartiers de la ville; la réputation des mensonges accumulés dans les deux articles du *Courrier* dépassent les bornes que nous nous sommes prescrites. Nous ne suivrons pas même, et par la même raison, les vainqueurs dans tout le faubourg de Vaise.

Mais nous avons porté nos investigations sur deux ou trois maisons de ce faubourg, avec une exactitude tellement scrupuleuse, et les faits que nous y avons recueillis sont tellement certains et d'une nature si grave, que leur récit suffira pour clore la bouche à quiconque voudrait essayer d'ajouter aux récompenses dont le pouvoir a véritablement accablé les vainqueurs d'avril, la palme de l'impudence et du mensonge.

Nos lecteurs se souviendront, sans doute, qu'avant de donner l'ordre aux troupes de pénétrer à Vaise, le général Fleury, par l'intermédiaire de deux conseillers de cette commune, qui avaient eu le courage de siéger à travers les boulets et la mitraille, afin d'éviter à leurs concitoyens le plus de malheurs possible, avait persuadé aux insurgés d'aller à Couzon, où ils devaient trouver de la poudre et des armes. Nous n'avons pas attendu ce jour pour donner des éloges à cette ruse, qui semblait avoir pour but d'épargner un sang précieux autant qu'inutile à répandre. Que ne nous est-il permis d'étendre ces louanges à un plus grand nombre d'actions! Combien cette tâche serait plus douce à remplir, que celle que nous impose aujourd'hui un impérieux devoir!

Les insurgés s'étaient en effet mis en route, laissant à sept ou huit des leurs, munis de quelques cartouches qui leur restaient, la défense de leurs barricades, et ce fut sans combat aucun, que ces mêmes barricades furent détruites; les quelques hommes qui les gardaient les ayant abandonnées à l'approche de la troupe. Seulement, en se retirant, quelques-uns d'entre eux s'embusquèrent dans les rues qui croisent la principale du faubourg, et tirèrent quelques coups de fusil, qui blessèrent ou tuèrent deux ou trois militaires, dont un officier.

Ce fut au Port-Mouton que ce dernier fut blessé, et le jeune Victor Jourdan, dessinateur de la plus grande espérance, paya de la vie cet événement, auquel il était totalement étranger. Ce jeune homme, fort de son innocence, n'avait point voulu suivre son père et son frère, qui, à l'approche des troupes, étaient allés chercher ailleurs une sécurité qu'ils n'entrevoyaient pas dans leur maison.

« Je garderai, avait dit Victor, et j'empêcherai qu'il ne se commette aucun dégât dans notre habitation; je ne cours aucun danger, puisqu'il est de notoriété que je ne me suis mêlé de rien, et n'ai pris aucune part directe ni indirecte à l'insurrection. » C'est dans cette disposition d'esprit, que le jeune Jourdan, s'apercevant qu'on prépare des sacs de poudre pour faire sauter le bâtiment qu'il habite, s'élance pour se jeter aux pieds du général, et le supplier d'épargner une maison que l'erreur seule, ou la malveillance, a pu désigner à sa vengeance. A peine a-t-il mis le pied à la rue, qu'il tombe percé de balles; et cependant la fouille la plus minutieuse de la maison occupée par la famille Jourdan ne put fournir un seul témoignage capable de justifier le meurtre qui venait d'être commis.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant cet article, nous laissons de côté tous les actes plus ou moins barbares, plus ou moins en dehors des usages, nous ne disons pas de la guerre civile, mais même de la guerre en pays étrangers, qui

ont signalé la prise de possession du faubourg de Vaise par le 15<sup>e</sup> et le 28<sup>e</sup> régiment. Nous nous portons de suite à la rue *Projette*, située à l'extrémité et en dehors du faubourg; là, dans deux chétives maisons, nous signalerons à l'officier écrivain du *Courrier de Lyon*, ainsi qu'à l'indignation de la France et de l'Europe, seize meurtres qui ne se distinguent de ceux de la rue Transnonain qu'en ce que les militaires, qui ont exploité si cruellement la maison parisienne, pouvaient être animés par un sentiment de vengeance et de danger, pardonnable au milieu d'une population telle que celle de Paris, qui en un instant peut présenter une force supérieure à celle des troupes réglées qui lui sont opposées, tandis qu'à Vaise, tout le faubourg était occupé, et que les commandants militaires avaient pu se convaincre par le peu de perte qu'ils avaient éprouvée, de l'absence totale des combattants et de la non coopération des habitants, dans le combat qui avait précédé leur entrée.

Dans la rue et devant la première de ces deux maisons appartenant au sieur Chagner, un coup de fusil est tiré par Charles Daudon, qui paie bientôt de sa vie son imprudente agression. Aussitôt la porte de l'habitation du sieur Chagner, logeur et cabaretier, est menacée d'être enfoncée; et à peine la dame Chagner l'a-t-elle ouverte que, malgré toutes ses remontrances, on s'empare de quatre militaires, dont un soldat au 16<sup>e</sup> léger, qui n'avait pu traverser la ville, pour suivre son détachement, et les trois autres appartenant aux compagnies disciplinaires et se rendant à Alger, et on les fusille à la porte.

Aussitôt après cette première expédition les soldats, précédés de leur officier, se mirent en devoir de fouiller la maison, malgré les protestations de la dame Chagner qu'aucun de ses locataires n'avait pris part au combat. Un vieillard, nommé Meunier, âgé de 74 ans, cordonnier, est trouvé au lit par les militaires qui ont enfoncé sa porte; on lui tire dessus à bout portant, tellement que le feu prend à ses couvertures; on l'achève ensuite d'un coup de hache. Sans les secours portés par un soldat du 28<sup>e</sup>, que nous pourrions nommer s'il le fallait, l'incendie aurait embrasé la maison.

Au 3<sup>e</sup> étage de la même maison, le sieur Dieudonné, âgé de 50 ans, et veuf depuis quelques années, est trouvé paisible dans sa chambre dont on a enfoncé la porte; il tenait dans ses bras son jeune fils âgé de 5 ans: « Ne tuez pas papa! ne tuez pas papa! » s'écrie l'enfant en voyant les soldats furieux. Les cris de l'innocente créature ne sont pas entendus; l'enfant est inhumainement arraché des bras de son père, qui, traîné au pied de l'escalier, est désigné par l'officier pour être fusillé. Mais tant de barbarie ne saurait entrer dans le cœur de tous les Français; les soldats hésitent à exécuter l'ordre de leur chef. « Laissez, ose lui dire l'un d'eux, cet homme pour être fusillé. » L'officier passe son épée au travers du corps du malheureux père de famille, qui est ensuite achevé par les soldats; peu s'en est fallu qu'une jeune fille, qui, à la vue de cet acte, ne put retenir un cri d'horreur, ne devint elle-même victime de la fureur soldatesque.

Dieudonné n'était point un inconnu, un vagabond, un bandit, pour nous servir des expressions favorites de l'orléanisme: il avait servi, à ce qu'on nous a assuré, pendant onze ans, en qualité de secrétaire, M. Populle, alors sous-préfet de Roanne.

Au même étage, Jean-Claude Passinge, habitant depuis vingt ans la commune de Vaise, s'empresse d'ouvrir sa porte, et à peine y est-on entré, qu'il est jeté vivant par la fenêtre, et achevé dans la rue à coups de crosse.

Le jeune Combe, âgé de 18 ans, était retenu depuis trois semaines dans son lit, par une fluxion de poitrine des plus graves, et il recevait à cet effet les visites du docteur Guichanet. Son frère, Claude Combe, âgé de 23 ans, s'était seul chargé de le veiller; les militaires s'emparent de ce dernier, le traînent dans la rue et le fusillent.

Pierre Carron, logé depuis plusieurs années chez le sieur Chagner est saisi au premier étage, dans sa chambre, et fusillé dans l'escalier.

MAISON CI-DEVANT MAGNI, appartenant actuellement à M. Feuillet, juge de paix de Vaise:

Le sieur Prot, couvreur, l'un des hommes les plus paisibles du quartier, timide au point qu'il n'avait osé suivre sa femme, qui, à l'approche des troupes, s'était enfuie à la campagne, est arraché de sa chambre, située au 2<sup>e</sup> étage, traîné sur le palier où il est, malgré ses cris et ses supplications, fusillé, avec le nommé l'Auvergnat, qui se trouvait chez le sieur Nerrare son voisin. Ces deux hommes ont été, pour cette exécution, accouplés dos-à-dos: ce qui rappelle les horribles mariages d'une autre époque.

Après l'exposé si explicite qui précède, et qui doit fixer mes Concitoyens sur la nature des services que je suis capable de leur rendre. Dois-je encore leur présenter une profession de foi? ou dois-je me contenter de leur offrir mon passé pour garantie de ma conduite future.

Je ne prendrai exclusivement ni l'un ni l'autre de ces deux partis, et je me contenterai de leur promettre:

1<sup>o</sup> Que tant que mes forces ne me trahiront pas, j'apporterai à la défense des intérêts qui me seront confiés, de ceux du pays d'abord, de sa grandeur au dehors et au dedans, de sa prospérité agricole et industrielle, de ceux de notre département et de notre importante cité; la même fermeté et la même persistance que j'ai apporté dans le passé à provoquer tous les genres d'améliorations possibles, et à lutter contre tous les actes condamnables et toutes les volontés mauvaises.

2<sup>o</sup> Que je réclamerai avec la plus constante énergie que, sous la République, les lois ne soient plus une fiction, comme elles l'ont été dans le passé, et que la liberté de la presse, la liberté individuelle, l'égalité et la confraternité soient désormais une vérité.

3<sup>o</sup> Que je porterai à la question si difficile de l'organisation du

Le soldat Verron, natif de Vaise, avait obtenu un congé d'un an; jeune encore, il s'était acquis par sa douceur et sa bonne conduite l'estime générale, et il était occupé à calmer les craintes de sa jeune femme, lorsque les militaires entrèrent. Leur approche n'a rien pour lui d'effrayant, il leur va au-devant et leur serre la main comme à d'anciens camarades; il leur offre à se rafraîchir et boit avec eux. « Votre mari, dit l'officier présent à la femme de Verron, qui manifestait quelque crainte, est en sûreté avec nous: ne sommes-nous pas tous camarades? » Et c'est après de telles paroles, que Verron est entraîné dans la rue et fusillé, lorsque tenant d'une main son bonnet de police, il présentait de l'autre ses papiers au chef du détachement. La cervelle de ce malheureux jaillit jusqu'au premier étage de la maison qu'il occupait.

Etienne Julien, âgé de 45 ans, était dans son appartement, assis à côté de sa femme la confortant de son mieux, lorsque la porte cède à deux coups de hache. On s'empare de lui, on l'entraîne au pied de l'escalier, et à peine y est-il arrivé, qu'une décharge de plusieurs coups de fusil l'étend raide mort; et lorsque sa femme éplorée veut s'approcher de son corps, on l'oblige à se retirer à coups de crosse de fusil.

Benoît Hérauld, maçon, père de trois enfants en bas âge (sa femme enceinte), aidait cette dernière dans ses travaux de ménage; il tenait les plus jeunes de ses enfants dans ses bras, lorsque les soldats entrent. « Quittez ces enfants, lui crient-ils, et venez avec nous. A peine est-il sur le palier de son étage (deuxième) qu'il est jeté sur le carré du premier, et tué à coups de fusil et de crosse de fusil.

Giraud, âgé de 25 ans, est arraché du rez-de-chaussée qu'il occupait, et fusillé dans la cour.

Ronzier demeurant au même rez-de-chaussée, chez sa mère, est arraché des bras de celle-ci et fusillé aussi dans la cour.

Le beau-frère de ce dernier, nommé Cerise, marchand de poulets, reçoit deux coups de fusil, dont il n'est point mort, mais bien estropié d'un bras pour la vie.

Ainsi qu'on vient de le voir, c'est, dans deux seules maisons, seize meurtres de personnes inoffensives, c'est-à-dire à peu près tout leur personnel en hommes. Qu'on juge d'après cela du nombre des autres faits du même genre dont a eu à souffrir ce grand et populeux faubourg.

Le nommé Sève, vieillard plus que septuagénaire, étranger par caractère comme par position à tout débat politique, réduit à un état voisin de la misère, était souffrant et assis devant son feu, lorsque les militaires entrent dans sa chambre, le massacrent et jettent son corps par la fenêtre. Dans la même maison et sur le même palier, habite le sieur Dumaine, ancien maître d'armes, qui heureusement pour lui était absent; on enlève son casque de maître d'armes et ses fleurets; on les prend et on les jette sur le corps de Sève, pour justifier le meurtre de ce malheureux vieillard. C'est dans la maison Sardillon que ces faits ont eu lieu.

Le *Courrier de Lyon* a prétendu qu'aucune femme n'avait été tuée; le fait suivant, consigné dans la *Gazette de Lyon* du 1<sup>er</sup> novembre, répond à cette allégation:

La famille Saunier, épouvantée par les premiers meurtres qui avaient signalé l'entrée des troupes à Vaise, se décide à fuir; le mari et les enfants étaient devant et la femme les suivait, lorsqu'à l'approche d'un détachement de troupes, elle s'effraie et se réfugie dans la boutique d'un serrurier. Les militaires la suivent, la tuent, et fusillent le malheureux serrurier qui lui avait donné l'hospitalité.

Devant de pareils récits, toute réflexion devient oiseuse. De semblables faits, restés impunis, parlent malheureusement trop haut contre l'époque où nous vivons, et contre les hommes qui se sont emparés du pouvoir, pour qu'il nous soit nécessaire d'ajouter à l'horreur qu'ils inspirent, l'expression de notre propre sentiment.

Mais ce qui dépasse notre conception, c'est que ces tristes révélations sur lesquelles, à force de persécutions, on avait obligé la presse à garder le silence, soient provoquées par ceux qui avaient un si grand intérêt à les prévenir et à les empêcher.

La maladresse de l'officier et officieux écrivain ne s'est pas bornée à cette imprudente provocation: elle a, en deux mots, donné la clé d'une énigme que tout le monde avait devinée dès les premiers instants; mais enfin, à laquelle le pouvoir avait le plus grand intérêt à conserver l'obscurité, et qui, de la part des écrivains salariés, était le sujet journalier des plus virulentes protestations. Il s'agit de la possibilité contestée si opiniâtre-

ment par l'autorité militaire de finir en quatre ou six heures, et presque sans perte, un combat qu'on a fait durer six mortelles journées.

Or, voici ce que dit l'écrivain du *Courrier* (il s'agissait de la Croix-Rousse):

« Le général Fleury défendit de faire de nouvelles sorties, les deux premières ayant produit un excellent effet: celui de montrer à la révolte que, malgré notre modération, nous avons assez de vigueur et de dévouement pour en finir avec elle, quand le moment opportun serait arrivé. »

Vous entendez, Lyonnais, on savait, dès le commencement, qu'on pouvait en finir avec la révolte, quand on le voudrait; mais il y avait pour cela un moment opportun. N'importe le sang, les désastres de tout genre, les destructions de toute nature que devait coûter à notre malheureuse ville une prolongation de combat, il fallait attendre le moment opportun, c'est-à-dire celui où le plus grand nombre d'hommes imprudents se serait compromis, celui où la sévère, l'impitoyable leçon qu'on s'était promis de donner à notre population, serait complète, celui où la guerre d'Égypte et d'Italie, qu'un ministre avait promis de faire dans la rue (1), aurait été suffisamment prolongée pour jeter l'épouvante nécessaire à des desseins, celui enfin, et surtout, où les services pouvaient paraître assez grands pour mériter les récompenses qu'on s'était promises. Et cette vérité, depuis longtemps proclamée par nous, c'est le *Courrier de Lyon*, c'est l'organe stipendié de l'orléanisme qui la confesse.

M. le général Fleury, ou son imprudent ami, prétend, dans sa maladroite justification, que la plus grande modération n'a pas cessé de présider aux actions de ce général en particulier, et à celle de l'armée en général; et que les événements fâcheux, les erreurs fatales dont on peut avoir à se plaindre, sont des maux inséparables de la guerre. « Un commandant militaire, dit le *Courrier*, ne peut pas répondre des malheurs résultant d'une balle perdue ou d'un boulet égaré.

Le bon sens public fait justice de tout ce qu'il est possible de dire en faveur des chefs militaires qui ont commandé dans notre ville pendant les journées d'avril: nous nous étendrons donc peu à ce sujet; mais nous opposerons à leurs allégations un épisode que nous n'empruntons ni à la restauration ni à l'empire, mais bien à la Convention et à 1793, à cette ère que nos révolutionnaires de 1830 renient avec tant d'ostentation: nous inviterons MM. Aymar et Fleury à comparer leur conduite dans notre malheureuse cité, avec celle du général de la Convention.

Après une résistance de cinquante jours, opposée par les Lyonnais au général Crancé, ce dernier, à la tête de 80,000 hommes, était enfin parvenu aux portes de Lyon, et son entrée dans cette ville semblait ne plus devoir éprouver d'obstacle, lorsque ses troupes victorieuses se trouvent arrêtées par une poignée de Lyonnais, qui, placés dans un clos situé aux portes de St-Irénée et abrités par un mur en pisé et une petite maison, répondent à une attaque générale et acharnée par une défense de désespérés; pendant trois jours le combat dure sans que de part ou d'autre il en résulte le moindre avantage.

Enfin le général républicain, irrité d'une telle résistance, se propose de porter les derniers coups, et de détruire par tous les moyens en son pouvoir le mur et la maison, qui forment le seul abri des Lyonnais; mais le hasard ou la Providence ont voulu qu'un de ses soldats ait pénétré dans cette maison; et lui ou l'état-major de son armée est instruit qu'une famille de dix personnes, hommes, femmes et enfants, y est renfermée; aussitôt, et avant toute opération, l'ordre est donné de faire cesser le feu sur toute la ligne, et douze grenadiers sont choisis pour aller arracher cette famille à une mort qui paraissait certaine; des laissez-passer lui sont délivrés, et un charriot lui est fourni pour la transporter dans le lieu qu'elle choisit pour sa retraite; et cependant c'était des Lyonnais, et parmi les membres qui la composaient, il y avait des hommes qui par leur âge pouvaient être supposés avoir porté les armes. Ce n'est pas tout, une balle maladroite (elle venait des Lyonnais) atteint la mère de famille et une jeune enfant qu'elle portait; et au milieu du feu, des soins lui sont prodigués par ces braves, qui cachent avec peine une larme qui s'échappe de leur paupière.

Le lieu où s'est passée la scène, est celui où est aujourd'hui situé le fort St-Irénée. Celui qui écrit ces lignes faisait partie de la famille qui a dû son salut à douze soldats de Crancé. Que l'on compare maintenant cet acte avec ceux dont nous avons présenté le lugubre tableau et qu'on prononce entre le général de la Convention et ceux de l'orléanisme.

PITRAT.

(1) M. Thiers.

travail, un intérêt vif et soutenu, jusqu'à ce qu'enfin une solution praticable vienne totalement changer le sort d'une notable partie des travailleurs, dont les salaires sont insuffisants; et je mettrai en première ligne les améliorations que réclame impérieusement la fabrique des soies de Lyon, dont les salaires, même dans les moments de prospérité, sont loin d'être en rapport avec les besoins des familles, et sont surtout dans une disproportion injuste avec ceux des autres professions.

4<sup>o</sup> Enfin, qu'en conformant, comme toujours, ma conduite à mes principes, et en n'acceptant pour moi et les miens aucune fonction rétribuée, je ferai les efforts les plus énergiques et les plus constants pour obtenir que l'Assemblée nationale consacre par une loi l'incompatibilité de toute fonction salariée avec celles de député.

Je me résume en déclarant que, dans toutes les questions qui se présenteront, l'intérêt de la France et de mes commettants seront mes seuls guides.

THÉODORE PITRAT,

ancien directeur du *Cri du peuple* — *Gazette de Lyon*.

Bienfaisance  
anti-épidémique.

---

Comité de Sclubilité.

---

Cholera.



